



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2021

**Présents :** P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, G. BOUISSON, C. COURTENS, J. BOUISSON, M. CLUZEL, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. SIBILLE.

**Procurations :** M. MURIOT à R. LORIVAL, C. TARRAGA à C. COURTENS

**Excusés :** D. AZEMA, D. DOUARCHE, J. MAJRI

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h12

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11/06/2021

**Vote : Unanimité (10).**

**Arrivée (18h18) :** C. COURTENS

### 2. DELIBERATION POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE HERAULT INGENIERIE

Madame Le maire expose au conseil municipal que, lors de l'installation du conseil municipal, il a été omis de désigner un délégué à l'établissement public administratif (EPA) Hérault Ingénierie. Il convient de désigner un délégué à Hérault Ingénierie à laquelle la commune est adhérente. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

R. LORIVAL se porte candidat.

**Vote : Unanimité (12).**

### 3. DELIBERATION POUR ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats de fournitures en électricité de la commune (bâtiments, équipements, éclairages publics...), dont le fournisseur actuel est EDF Collectivités, arrivent à terme en cette fin d'année 2021. Il est donc impératif de préparer et de se positionner sur les nouveaux contrats qui démarreront au 1er janvier 2022. Au regard de l'augmentation des prix de l'électricité ces derniers temps et de l'absence d'une baisse attendue dans les prochains mois, la Commune s'est rapprochée du Syndicat Hérault énergies qui porte un groupement d'achat d'énergies, sur les territoires de l'Hérault et du Gard. L'adhésion à ce groupement d'achat, dont la quasi-totalité des collectivités du Département ont recours, permettrait de bénéficier des tarifs négociés de l'accord cadre, dont EDF Collectivités est le titulaire. Les règles de facturation et les relations avec EDF Collectivités restent inchangées, mais les conditions tarifaires appliquées seront celles de l'accord-cadre « Hérault énergies ». Par rapport à une proposition directe d'EDF Collectivité sur un contrat de 3 ans à compter du 1er janvier 2022, les tarifs appliqués avec l'accord cadre « Hérault énergies » sont deux à trois fois inférieurs. En contrepartie de l'adhésion au contrat de groupe et afin de rémunérer « Hérault énergie » pour son travail effectué en tant que coordonnateur du groupement de commande, une participation financière d'environ 85 euros sera demandée à la Commune, pour la durée du totale du contrat. Hérault énergies travaille actuellement au lancement d'un nouvel accord cadre pour les marchés de l'énergie, qui prendra la suite de l'actuel, à compter de 2023. Outre l'intérêt pour la Commune de bénéficier de tarifs avantageux et négociés régulièrement, la solution proposée par Hérault énergies intègre la mise à disposition de l'outil DEEPI, un outil de suivi et d'optimisation énergétique (centraliser les données, regrouper et contrôler les factures, suivre l'évolution et les dérives de consommations).

Madame le Maire invite le Conseil

M Cluzel souligne que l'achat groupé pour les collectivités permet d'obtenir des tarifs très avantageux et des outils de gestion. Madame Le Maire précise que l'adhésion portera sur deux contrats : les bâtiments municipaux, l'éclairage public, le camping, dont la consommation est saisonnière, faisant l'objet d'un contrat spécifique conclu pour 3 ans.

**Vote : Unanimité (12).**

### 4. DELIBERATION POUR RECRUTEMENT PEC

Madame Le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences ». Le parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi). La Commune de MONS LA TRIVALLE peut décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.



Dans le cadre du dispositif PEC, un CUI-CAE pourrait être recruté au sein du personnel communal pour exercer la fonction d'agent technique.

Avant de signer un contrat de recrutement d'un salarié en PEC, une convention doit être conclue entre l'employeur, le bénéficiaire, et le prescripteur. La demande de convention doit être déposée préalablement à l'embauche du bénéficiaire. Dans le cas présent, il s'agit de la MLI (Mission Locale d'Insertion). La conclusion d'une convention est conditionnée par la capacité et l'engagement de l'employeur à proposer et à mettre en œuvre les actions d'accompagnement et de montée en compétences, contrepartie obligatoire de l'aide financière de l'Etat. Le salarié en PEC bénéficie, tout au long de son contrat, d'un accompagnement de son conseiller référent. Le CUI-CAE est un contrat de travail de droit privé régi par le code du travail. Il est conclu pour une durée déterminée. Cette durée varie de 9 à 12 mois. La durée maximale, renouvellement inclus, est limitée à 24 mois. La durée hebdomadaire du travail ne peut être inférieure à 20 heures. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est fixé par arrêté du préfet de région.

Madame le Maire propose donc au Conseil d'autoriser la création d'1 emploi dans le cadre du PEC pour une mission d'agent technique polyvalent à temps complet (35h) pour une durée de 9 mois renouvelable et de l'autoriser à signer la convention avec la MLI, l'organisme prescripteur, ainsi que le CDD avec la personne qui sera recrutée.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (12).**

## 5. DELIBERATION POUR DESIGNATION REPRESENTANTS AU GROUPEMENT FORESTIER COMBE RASENS

R. LORIVAL fait état de la situation actuelle du Groupement Forestier de Combe Rasens, créé le 5 mars 1971 à l'initiative de Marcel Roger, maire de Mons La Trivalle. Les co-gérants déclarés sur le Kbis sont à ce jour Roger CREBASSA et Jean-Claude RIEUX, décédés. La mairie de Mons La Trivalle est porteuse de parts à hauteur de 1788 parts sur 15124 parts. Les porteurs « origine » sont 28 dont 23 sont décédés. Les héritiers ayant actuellement transmis un acte notarié sont 4. Au cours des successions, les parts sociales du Groupement Forestier ont parfois été omises.

Un nouveau plan simple de gestion doit être réalisé afin de relancer des coupes et remédier à la situation sanitaire de la forêt ainsi qu'au risque incendie.

Depuis plusieurs années, les élus de la commune ont pris en charge le dossier : état des lieux du GF, relance et sensibilisation des porteurs de parts, contacts avec des entreprises forestières, le groupement coopératif auquel le GF est adhérent, la DDTM... Toutefois, les tentatives de modification de la gérance du groupement se sont soldées par un rejet du dossier pour non-conformité, la liste des associés n'ayant pu être fournie au greffe du tribunal de Commerce. L'assemblée générale extraordinaire le 12 juin 2021 a élu de nouveaux gérants : Régis LORIVAL, Michel SATGE, Patrick CHALEYER.

La nouvelle gérance souhaite mettre en place rapidement un nouveau plan simple de gestion et a contacté le groupement coopératif forestier, l'objectif étant de démarrer par une coupe d'éclaircie qui améliorerait la situation sanitaire des parcelles concernées.

R. LORIVAL explique que désormais l'unique voie pour faire face au rejet du dossier par le Greffe est de faire un recours contre cette décision auprès du Président du Tribunal Judiciaire de Béziers et qu'il prépare le dossier.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner des élus pour représenter la commune au sein du GF Combe Rasens. Il est proposé les noms suivants : R. LORIVAL (co-gérant), D. AZEMA, M. MURIOT.

**Vote : Unanimité (12).**

## 6. MOTION DE LA FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES

Madame le Maire donne lecture aux élus de la motion de soutien que la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, appelle toutes les communes de France à voter en conseil municipal et qui sera à adresser au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture.

G. BOUISSON souligne que les interventions de l'ONF sont de plus en plus rares.

Le conseil municipal apporte son soutien à la motion présentée par les Communes Forestières.

## 7. DELIBERATION POUR DESIGNATION D'UN RÉGISSEUR SUPPLÉANT POUR LE MARCHÉ

Suite à un contrôle de la régie, il a été demandé dans le rapport réalisé par la Trésorerie de désigner un régisseur suppléant en remplacement de David WEBB. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

M. SIBILLE se porte candidate à cette fonction.

**Vote : Unanimité (12).**

## 8. ADMISSIONS EN NON-VALEUR (ANV) BUDGET TOURISME

Madame le Maire expose au conseil municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses d'autre part, sur les différents



budgets. Dans le cas présent, il s'agit de créances sur le budget tourisme de 2010 à 2016. Le montant de ces titres de recettes que Mme le Maire propose de retenir s'élève à 1867.90 euros ; les crédits sont inscrits en dépenses au budget tourisme de l'exercice en cours de la commune. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (12).**

## 9. QUESTIONS DIVERSES

- Centre du village : Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils ont jusqu'au 31/08 pour compléter le document de travail sur le centre du village, document préalable à la rédaction d'un cahier des charges afin de désigner un maître d'œuvre.

- Cave coopérative : Madame le Maire indique que le PNR du Haut-Languedoc se propose de faire intervenir l'Adefpat qui accompagne les porteurs de projets. L'objectif est d'évaluer les différents projets et leur viabilité. Elle précise qu'elle en a informé les coopérateurs. Les élus se montrent favorables à cette intervention.

- Camping municipal :

Madame le Maire indique qu'elle a missionné le groupe 12345 Etoiles de France afin que puisse être établi un pré-diagnostic en vue d'un reclassement du camping en 2 étoiles. Le document restitué constitue une feuille de route pour des aménagements à réaliser durant cet hiver.

La commune a répondu favorablement à la proposition de la Préfecture de prolongation à titre expérimental de la durée d'ouverture du camping municipal pour 2021 et 2022. Ainsi, en 2022, le camping municipal sera ouvert du 9/04 au 18/09/2022.

- Programme festif et culturel estival : il a recueilli un succès certain (jauge entre 60 et 100/animation) même si la faible présence des habitants de la commune est à déplorer. Mme le Maire souligne que la mise en place du Pass sanitaire n'a pas fait baisser la fréquentation.

- Obligations légales de débroussaillage (OLD) : tous les terrains signalés ont entraîné la relance par courrier des propriétaires concernés.

- Service civique : R. LORIVAL informe le conseil que la volontaire doit arrêter son contrat fin août pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de pôle emploi dans la recherche d'un contrat en alternance. Il propose qu'une nouvelle mission soit définie autour de l'accès à la culture, le lien social et l'organisation des festivités en liaison avec le tourisme, avec pour but le recrutement de deux volontaires en février 2022.

- Conseil Municipal Jeunes : R. LORIVAL indique qu'une demande émane de jeunes de la commune. Les procédures existent mais il faut définir le cadre réglementaire de la mise en place. I. BARTHE se propose de prendre en charge ce dossier et fera des propositions. Mme le Maire rappelle qu'une réunion d'information associant les jeunes se tiendra le 24/08 sur le thème de l'aménagement d'un skate park.

- Accès et occupation du domaine public : G. BOUISSON rappelle l'importance de régler les problèmes liés à l'occupation du domaine public. Madame le Maire que des réunions préalables de concertation avec les personnes concernées sont indispensables afin de prévenir des conflits d'usages ultérieurs, réunions qui débuteront en septembre-octobre.

**Fin de la séance : 20h00**

Le secrétaire de séance :

Le Maire

Régis LORIVAL

Arielle ESCURET

